

A

N

I

F

E

T

A

T

I

O

N

D'

I

N

T

E

R

E

T



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BENIN

MEF
Délégation de Contrôle des Marchés Publics
Télé: 21 30 10 20 – Fax : 21 30 18 51
BON A LANCER
Retiré le: 19/07/2024
Nom: AGONMAKPOSSI
Prénom: Leïor
Signature:

01 BP 302 COTONOU – ROUTE DE L'AEROPORT
www.finances.bj

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le :

Pour les prestations de l'Accord-cadre à bon de commandes relatif au Renforcement de l'accessibilité du public à l'information budgétaire et promotion de la participation du public au processus d'élaboration du budget: Conception, réalisation et impression de revue dessinée et de supports visuels et implémentation de la stratégie de l'information budgétaire

Avis à manifestation d'intérêt N° : n° 019 / MEF/PRMP/SP du 31/07 /2024

Source de financement : Budget national

PI - DEB. 94158

Gestion : 2024

Imputation budgétaire : 014011002006 0000000000000000 6 0000 6144

RV N° 125-07/CCNE-MEF/HM/2024

Juillet 2024



NOTIFIE AU MAITRE D'OUVRAGE
Cotonou, le 19/07/2024
Pour Lancement de l'Avis



M
A
N

LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

(Présélection d'un cabinet ou d'une firme)

F
E
Avis n°019 /MEF/PRMP/SP du 31/07/2024

Référence du marché : **PI_DGB_94158**

S
T
A
OBJET : Accord-cadre à bon de commandes relatif au Renforcement de l'accessibilité du public à l'information budgétaire et promotion de la participation du public au processus d'élaboration du budget: Conception, réalisation et impression de revue dessinée et de supports visuels et implémentation de la stratégie de l'information budgétaire.

- T
I
1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés du Ministère de l'Economie et des Finances publié sur le portail Web des marchés publics version 8 du 05 juillet 2024.
- O
N
2. Le Ministre de l'Economie et des Finances a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du Budget National afin de financer le renforcement de l'accessibilité du public à l'information budgétaire et la promotion de la participation du public au processus d'élaboration du budget : Conception, réalisation et impression de revue dessinée et de supports visuels et implémentation de la stratégie de l'information budgétaire et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles.
- D
I
3. Les prestations comprennent le renforcement de l'accessibilité du public à l'information budgétaire et promotion de la participation du public au processus d'élaboration du budget : Conception, réalisation et impression de revue dessinée et de supports visuels et implémentation de la stratégie de l'information budgétaire en lot unique.
- E
R
4. Le délai de réalisation de la mission est de trente-six (36) mois.
- E
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 10 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.



6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats [(au moins cinq (05) et au plus huit (08))] présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode selon la méthode de **sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC)**.
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations : Communication, conception, réalisation et impression de revue dessinée et de supports visuels	10		Inscription du domaine d'activités au Registre de commerce ou Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des 10 dernières années (2013-2023)	25	5 pts par mission exécutée dans le cadre des prestations en communication, à la limite de 5 missions	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Preuves légalisées des attestations de travail, justifiant les expériences professionnelles du personnel d'encadrement
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des 5 dernières années	50	10 pts par mission exécutée dans le cadre des prestations en Communication, conception, réalisation et	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • Pour les cabinets/firmes naissants et ceux

**M
A
N
I
F
E
S
T
A
T
I
O
N
D'
I
N
T
E
R
E
T**

(2019-2023)		impression de revue dessinée et de supports visuels, à la limite de 5 missions	qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Preuves légalisées des attestations de travail, justifiant les expériences professionnelles du personnel d'encadrement.
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05	2.5 pts pour la note de présentation et 2.5 pts pour l'organigramme du cabinet	Note de présentation du Cabinet et son organigramme.
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	10	4 pts pour la liste du personnel et 6 pts pour les diplômes. - Un chef de mission de niveau BAC + 4 au moins en communication, en infographie, en graphisme ou autre diplôme équivalent ; un assistant du chef de mission de niveau BAC + 3 au moins en communication et un deuxième assistant du chef de mission : expert en infographie ou diplôme équivalent	Liste du personnel et copie simple des diplômes
TOTAL	100		

BON À LANCER
DCMF-MEF

La note minimale requise pour être présélectionné est 70 et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **Ministère de l'Economie et des Finances, Cotonou, Route de l'Aéroport, Personne**

M
A
N
I
F

Responsable des Marchés Publics, Secrétariat Permanent situé au rez-de-chaussée du bloc du Cabinet du MEF bureau B-190, mail : prmp@finances.bj, Salifou MAMAN – tél : +229 97-48-70-55. et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat permanent des marchés publics : **Secrétariat Permanent situé au rez-de-chaussée du bloc du Cabinet du MEF bureau B-190** de 8 h à 12h30 et 14h – 17h30.

E
S
T

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

Voir modèle en annexe. Toute divergence par rapport à la lettre entraîne le rejet de l'offre.

A
T
I
O

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du.....12.10.21...../2024. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics : **Ministère de l'Economie et des Finances, Cotonou, Route de l'Aéroport, Personne Responsable des Marchés Publics, Secrétariat Permanent situé au rez-de-chaussée du bloc du Cabinet du MEF bureau B-190, mail : prmp@finances.bj, Salifou MAMAN – tél : +229 97-48-70-55.**

N

Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Le dossier de présélection peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

D'
I

Ce retrait est matérialisé par une fiche¹ de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

N
T

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en **deux (02) exemplaires physiques** à savoir un **(01) original et une (01) copie**, ainsi qu'une **(01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF**, à l'adresse ci-après :

E
R
E
T

Ministère de l'Economie et des Finances, Cotonou, Route de l'Aéroport, Personne Responsable des Marchés Publics, Secrétariat Permanent situé au rez-de-chaussée du bloc du Cabinet du MEF bureau B-190, mail : prmp@finances.bj, Salifou MAMAN – tél : +229 97-48-70-55 au plus tard le LUN.....26 Août.../2024 à 10h00 au plus tard (heure locale GMT+1).

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

¹ Le modèle de cette fiche est téléchargeable sur le site web de l'ARMP : www.armp.bj

M
A
N
I
F
E

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après :

**Ministère de l'Economie et des Finances, Cotonou, Route de l'Aéroport,
Personne Responsable des Marchés Publics, Secrétariat Permanent situé au
rez-de-chaussée du bloc du Cabinet du MEF bureau B-190, mail :
prmp@finances.bj, Salifou MAMAN – tél : +229 97-48-70-55 à 10h 30 minutes le
.....26/08/..../2024.**

S 14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

T Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

I Ce recours doit être exercé dans les *cinq (05)* jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les *cinq (05)* jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

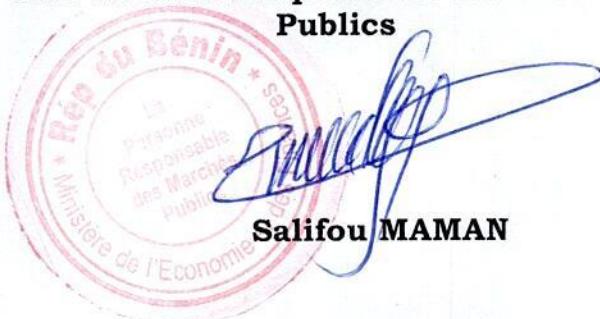
O La décision *de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.*

N En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (trois (03) jours) pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.



D' Cotonou, le31 juillet 2024.

I **La Personne Responsable des Marchés
N Publics**



Salifou MAMAN

II- LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[Insérer Nom du Candidat]

[Insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour [indiquer nature de la prestation]

A

Monsieur le [indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]

Monsieur le [indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée],

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la [indiquer nature de la prestation].

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme [copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)] ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc. ;

Veuillez agréer, Monsieur le [indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée], l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme